



**Compte-rendu du CNEA  
du Jeudi 11 février 2021, de 9h30 à 12h30,**

FO est représentée par Sandrine FIGUIERE et  
Nicolas GILOT

*Après avoir constaté le quorum (33 présents sur 59 votants), la nouvelle DGER se présente aux membres de ce premier CNEA qu'elle préside.*

Les OS (SNETAP, UNSA, FO, CFDT, CGT) font leurs déclarations liminaires. [Déclaration FO](#)

*Réponses de la DGER :*

- *Les services font le point sur la mise en œuvre du bimodal.*
- *Masques de catégorie 1, il faut que tous (apprenants et leur famille) soient responsables (les enseignants ne peuvent pas passer trop de temps à faire la police).*
- *Pour les AESH il est prévu de travailler sur leur condition au cours de cette année.*
- *Pour l'orientation vers l'enseignement agricole, les travaux conjoints avec l'EN sont prometteurs, mais c'est un travail de tous les instants à tous les niveaux de la chaîne.*
- *Plan EAP2, les travaux se poursuivent, la pandémie n'a pas mis le sujet en stand by.*

**1. Approbation du PV de la séance du CNEA du 29 octobre 2020. (Reporté car pv pas prêt)**

FO Agriculture regrette cet état de fait. Le retard dans les PV de séance n'est pas propice au bon fonctionnement des instances.

**2. Avis sur le projet de décret relatif aux modalités de délivrance des spécialités du certificat d'aptitude professionnelle agricole, et des options du brevet de technicien supérieur agricole délivrées par le ministère en charge de l'agriculture pour la session d'examen 2022.**

*Vote :*

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
0	23	7	3

FO Agriculture s'est abstenue car il manque de précision quant aux applications concrètes qui vont suivre.

**3. Avis sur le projet d'arrêté relatif à l'adaptation des modalités de constitution des notes prises en compte en vue de l'obtention de certains diplômes délivrés par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation et de certaines séries et spécialités du baccalauréat, délivrées par le ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation pour la session d'examen 2021 et aux conditions pour s'y présenter.**

*Vote*

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
	21	7	5

FO Agriculture s'est abstenue car la note de service à venir, présentée au point 7, n'est pas encore finalisée et présente encore des manques de précisions et trop de possibilités d'interprétations locales.

**4. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés au baccalauréat professionnel, spécialité « technicien conseil vente de produits de jardin » à la session 2021 peuvent se présenter à la session 2022 à la spécialité « technicien conseil vente produits univers jardinerie » du baccalauréat professionnel créée par arrêté 23 juillet 2019.**

*Vote*

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
0	33	0	0

FO Agriculture a voté pour ce projet d'arrêté, classique suite à une rénovation de diplôme.

**5. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés au baccalauréat professionnel, spécialité « technicien conseil vente en alimentation » à la session 2022 peuvent se présenter à la session 2023 de la spécialité « technicien conseil vente en alimentation (produits alimentaires et boissons TCVA) » du baccalauréat professionnel créée par arrêté du 8 octobre 2020.**

Vote

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
0	33	0	0

FO Agriculture a voté pour ce projet d'arrêté, classique suite à une rénovation de diplôme.

6. Avis sur le projet d'arrêté portant abrogation de l'article 3 de l'arrêté du 20 mai 2020 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2019 portant création de l'option « conduite d'un élevage bovin viande » du certificat de spécialisation agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Vote

Ne prend pas part	Pour	Contre	Abstention
0	25	1	7

FO Agriculture a voté pour ce projet d'arrêté qui ne repousse qu'une date d'abrogation de ce CS.

***Points d'information***

**7. Présentation du projet de note de service sur les modalités de prise en compte des notes de contrôle continu (CC) en remplacement des notes des évaluations certificatives en cours de formation (CCF) non réalisées en deuxième année du cycle de formation des diplômes délivrés par le ministère en charge de l'agriculture pour la session d'examen 2021 suite à la crise sanitaire**

Ce point a été présenté en parallèle des arrêtés des points 2 et 3. Les débats ont été riches. Le document doit encore être revu et amendé avant publication. Des commissions ou sous jury seront mis en place pour "harmoniser" les notes de CC.

Fin mars, début avril, une note de service devrait apporter des précisions sur les épreuves terminales et les modalités de remontées de notes dans indexa2.

FO Agriculture regrette la parution tardive de cette note attendue par les équipes. Les marges d'interprétation y sont encore nombreuses ; FO Agriculture met en garde : les enseignants ne doivent pas subir la pression de certaines directions !

**8. Présentation du nouveau process de rénovation des référentiels, du programme biennal et du calendrier des consultations des équipes.**

Les CPC nouvellement instituées émettent un avis conforme sur la création, la révision ou la suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle et de leurs référentiels. La loi institue 11 CPC interministérielles.

- Agriculture, agroalimentaire et aménagement des espaces (qui concerne la majeure partie de nos diplômes)
  - Membres permanents suivants répartis en collèges
    - Collège des partenaires sociaux
    - Collège Etat
    - Collège sans voix délibérative
    - L'ONISEP sera présent en tant qu'auditeur.
  - La CPC totalise ainsi dorénavant 21 membres dont 16 avec voix délibératives.
  - Le secrétariat de chaque CPC instituée arrête, au plus tard, le 31 janvier de chaque année, le programme biennal de la commission.

- Arts, spectacles et médias
- Cohésion sociale et santé
- Commerce
- Construction
- Industrie
- Mer et navigation intérieure
- Mobilité et logistique
- Services aux entreprises
- Services et produits de consommation ; sport et animation.

Les branches professionnelles co construiront le contenu des diplômes avec l'Etat.

*La DGER s'engage à fournir aux OS la liste de tous nos diplômes avec la CPC dont ils dépendent.*

FO Agriculture regrette toujours la mise en place de cette nouvelle forme de CPC, qui exclut de fait les représentants des personnels de l'enseignement agricole de l'examen des projets de création, de révision ou de suppression de diplômes et titres à finalité professionnelle délivrés au nom du ministère de l'Agriculture. FO Agriculture constate que, depuis deux ans, le CNEA n'est plus associé (par des groupes de travail) aux réflexions sur les diplômes.

#### **9. Point d'étape sur les travaux MENJS-MAA sur l'orientation vers l'enseignement agricole.**

Les travaux de collaboration avancent bien. La campagne de communication avec le camion est en stand-by. Une campagne est menée sur les réseaux sociaux.

Parallèlement, par appel d'offre à hauteur de 500 000€, la DGER élabore avec un prestataire un plan de communication digitale pour cibler les jeunes.

#### **10. Projet de travail sur l'innovation pédagogique dans les établissements, en lien avec les RETEX.**

Présentation rapide sur l'intention d'un travail sur les pratiques pédagogiques (beaucoup ont émergé pendant la crise sanitaire), il faut mutualiser et synthétiser.

#### **11. Processus pour le renouvellement des membres du CNEA au terme de la période de 5 ans qui s'achève en octobre 2021.**

Il est important d'aborder la question maintenant car il y a des délais à respecter pour la désignation des représentants par les différentes organisations.

Encore un CNEA marathon !

FO Agriculture y est intervenue pour défendre au mieux le travail des agents. La pandémie a occupé une grande partie de l'instance et laissé peu de temps pour traiter les sujets de fond.  
Rendez-vous le 17 mars pour le prochain CNEA.

**Syndicat National de l'Enseignement et de la Recherche  
Du Ministère chargé de l'Agriculture Force Ouvrière  
(SNERMA - FO)**

B413 – 78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP  
Tél : 01 49 55 81-42

**VISITEZ NOTRE SITE : [www.foenseignementagricole.fr](http://www.foenseignementagricole.fr)**

**SUIVEZ NOUS sur [www.facebook.com/foenseignementagricole/](https://www.facebook.com/foenseignementagricole/)  
Et [twitter.com/FOENSAGRI](https://twitter.com/FOENSAGRI)**